

## COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 27 AOÛT 2014

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs BLOCKLET, BORDET, ROUSSEL, LERICHE, LARTIQUE, PREVOT, JAMOT, COQUELIN et Mmes MOREAU, WALLET, ROGER, PETIT, THERRIBOUT, LOMBARD

Etait absente excusée : Mme REVILLON

Secrétaire : Mr COQUELIN

### 1°) Rythmes Scolaires

Monsieur Samuel PREVOT, Conseiller Municipal en charge de l’Enseignement scolaire et péri-scolaire, indique avoir reçu, au 26 août dernier, 48 inscriptions pour les activités périscolaires soit 39 pour le mardi et 45 pour le jeudi. Cette année scolaire 2014/2015 sera composée de 77 élèves.

Monsieur PREVOT expose le planning de la semaine d’école :

- Lundi et Vendredi 8H45 – 16H00
- Mardi et Jeudi 8H45 - 15H30, 15H30 – 17H00 TAP
- Mercredi 8H45 11H45

Les Temps d’Activités Périscolaires ne sont pas obligatoires pour les enfants, ils pourront dès 15H30 regagner leur domicile ou se rendre dans le service de garderie.

Après enquête et selon la forte demande des familles la garderie sera prolongée jusque 18H30 et le service de cantine sera assuré le mercredi midi. Concernant le centre de loisirs, la CCBH organisera 3 nouveaux centres de loisirs dont 1 à Villers-Bocage (lieu le plus proche de la Commune). Les parents ont été informés de cette création par affichage, il leur était donc possible et il est toujours possible d’inscrire leur(s) enfant(s) à ce centre, mais il y a lieu de prendre contact avec le secrétariat de la CCBH.

En fonction du nombre d’enfants inscrits, un ramassage devrait être assuré par la CCBH.

La garderie, après la cantine du mercredi midi, restera ouverte jusque 13H00.

Monsieur Samuel PREVOT évoque la difficulté pour recruter du personnel encadrant les TAP, quelques candidatures ont été reçues en Mairie puis étudiées. Après entretien il s'avère que les personnes ne seront pas disponibles pendant les créneaux horaires adéquats.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de différer la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires au 16 septembre prochain. Le service de garderie prendra bien évidemment en charge les enfants entre 15h30 et 18h30, pour les parents qui le souhaitent.

Monsieur PREVOT souhaite avoir le retour de toutes les inscriptions avant de pouvoir former des groupes d'élèves selon leur âge et étudier d'autres candidatures d'intervenants, si d'autres personnes se manifestent.

Selon le nombre d'encadrants, des périodes d'activités allant de 1 à 5 seront mises en place durant l'année scolaire afin de répartir au mieux les activités.

Mr BORDET regrette qu'un budget prévisionnel ne soit pas présenté à ce sujet.

Monsieur le Maire l'informe qu'en fonction du recrutement d'un agent avec « CAP Petite Enfance », les BAFA et bénévoles d'associations, le budget prévisionnel se situerait entre 15.000 et 20.000 euros tout en prenant en compte la subvention d'Etat (50€/enfant inscrit aux TAP) et la participation des familles.

## A°) Recrutement

### A-1- Détenteurs BAFA

Des candidatures de jeunes possédant le BAFA ont été étudiées mais ces derniers doivent attendre leur emploi du temps scolaire, avant de se prononcer sur leur éventuelle participation aux TAP.

### A-2- Professeur d'Art Musical

Une candidature de Professeur de piano et de chant lyrique a été reçue par Monsieur PREVOT. Cette dernière ne souhaite pas intervenir en dessous de 30€/l'heure brut, soit environ 40€ charges comprises. Le Conseil Municipal ne souhaite pas dépasser la somme de 20€/heure brut.

### A-3- ATSEM CDD (CAP Petite Enfance)

Dès la rentrée 2014/2015 un remaniement des classes aura lieu au vu du grand nombre d'inscriptions chez les maternelles. Mme HENRION accueillera les Très Petites Sections, les Petites Sections ainsi que les Moyennes Sections (29 élèves). Mme THERRIBOUT quant à elle aura à sa charge les Grandes Sections de maternelles, les CP et les CE1 (31 élèves). Les CE2, CM1 et CM2 (21 élèves), seront dans la classe de Mr MARTINS, Directeur de l'école.

Les niveaux de maternelles étant séparés dans deux classes distinctes et afin de palier à la demande des professeurs des écoles, Monsieur le Maire propose de recruter en CDD à temps partiel, cet agent possédant le CAP Petite Enfance, qui viendra seconder l'ASEM déjà en poste et assurera la garderie, la cantine le mercredi et des activités péri-scolaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, accepte le recrutement en CDD pour une période d'un mois dans un premier temps, pour se prononcer à l'issue de cette période en fonction des activités à mettre en place.

## **B°) Associations Locales Participantes**

**Monsieur PREVOT a fait appel aux associations locales afin de trouver des bénévoles pour participer aux TAP. Seules 2 ont répondu positivement : l'ASL et le Ballon au Poing.**

**Deux personnes, Mme MOREAU pour une activité Country et Mr PREVOT pour une activité ballon au poing, sont disponibles.**

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention supplémentaire pour chaque association participante. A l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent.**

## **C°) Tarif Garderie et Temps Périscolaires**

**La Commission Enfance – Jeunesse – Education a travaillé sur ce sujet et propose : que l'enfant soit inscrit à l'un ou l'autre des services (TAP et garderie) ou successivement aux deux, le prix facturé ne sera que de 1€ par enfant et par jour.**

**Mr BORDET souhaite que le montant d'un euro à facturer aux familles concernant les TAP le soit à part de la garderie. Ce qui ferait un total de deux euros pour les parents mettant les enfants au TAP et en garderie.**

**Une discussion s'engage, Mme MOREAU informant que ces rythmes scolaires n'étant pas obligatoires en école privée, on risquerait de s'approcher du coût d'une scolarité en ces lieux. Mr BORDET souligne que cette dépense n'étant pas voulu par la municipalité, mais que c'est le gouvernement qui a imposé cette réforme. Qu'il fallait bien couvrir la dépense supplémentaire au risque de devoir diminuer d'autres dépenses, comme les travaux d'investissement ou augmenter les impôts.**

**Mr le Maire souligne qu'il faut voir sur un trimestre les dépenses occasionnées par cette nouvelle loi et qu'en fonction de celles-ci une nouvelle organisation pourrait être proposée.**

**Le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR valide cette tarification à 1€ et 2 voix CONTRE - Mrs BORDET et ROUSSEL (souhaitant que le TAP soit facturé 1€ et la garderie 1€). Elle sera valable jusqu'au 31/12/2014 et sera revue en 2015 selon le coût réel des activités supporté par la Commune.**

**Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Somme a adressé un courrier à Monsieur le Maire indiquant la possibilité d'obtenir une aide de 50€ par élève inscrit au TAP. Un dossier devra être déposé avant le 30 novembre 2014.**

## **2°) Augmentation du coût des repas cantine par le prestataire « La Normande »**

**La Commune a signé un nouveau contrat avec le même prestataire que les années précédentes, « La Normande » qui livre les repas à la cantine scolaire.**

**Cette année encore, le tarif des prestations augmente et passe de 2.6111€ en 2013/2014 à 2.6231€ en 2014/2015.**

**Depuis 2ans, la municipalité n'a pas augmenté la participation des parents fixée à 3,60€. Le Conseil Municipal décide, avec 7 voix POUR et 6 voix CONTRE, d'augmenter le prix d'un repas à 3,70€ à partir du 01/01/2015.**

## **3°) TADEM 2014**

**La Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement des Mutations reversée à la Commune est de 10 363,96€ pour l'année 2014.**

#### **4°) Répartition du produit Amendes de Police**

Monsieur le Préfet informe Monsieur le Maire de la répartition du produit des Amendes de Police pour l'exercice 2014 : 1 250€ sont attribués à la Commune de TALMAS afin de financer l'acquisition de deux radars pédagogiques qui seront installés sur la RD60 et la RD135.

#### **5°) Délibération pour la motion de soutien de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

L'Association des Maires de France a adressé à Monsieur BLOCKLET une proposition de motion de soutien pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Une amputation de 30% de nos dotations aura de graves conséquences pour les Communes, leurs habitants et les entreprises sur la qualité des services rendus, sur les investissements locaux....

Le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS autorise Monsieur le Maire à signer et à retourner la motion à l'AMF.

#### **6°) Bordurage rue du Haut Bout – Habitation Mr WEISS Jérôme**

Monsieur BLOCKLET évoque le dossier du bordurage devant l'habitation de Mr et Mme WEISS 36 rue du Haut Bout. Lors de l'accord du permis de construire en 2011, une Participation pour Voies et Réseaux (PVR) a été appliquée avec un coût de 2 800 euros (selon l'estimation du moment).

Une réactualisation a été demandée à la Commune de Communes via le Cabinet Verdi Ingénierie et celle-ci a été estimée à 4 379.52€.

Monsieur le Maire propose que la différence soit prise sur le budget communal en raison de l'application de la taxe aménagement qu'elle perçoit.

Monsieur ROUSSEL souhaite que les bordures P2 (Hautes) soient posées en ces lieux.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Gilles LARTIQUE et Didier ROUSSEL), accepte que les travaux soient effectués.

#### **7°) Plan Epannage « Supplécal »**

Monsieur le Maire indique avoir reçu début Juillet, comme chaque année, un courrier d'AJINOMOTO EUROLYSINE informant la Commune du plan d'épandage. Une carte indiquant les parcelles qui seront épandues est jointe, les dépôts ont été effectués cet été.

Mr ROUSSEL annonce qu'il est contre ce type d'épandage.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec cette usine afin qu'elle transmette, chaque année et dans des délais raisonnables, le plan de la voirie qui sera empruntée. En effet, certaines voies ne sont pas adaptées au passage des camions 35 T et les voiries non adaptées à ce type de transport.

#### **8°) Demande de renouvellement de Permission de Voirie (Orange)**

Monsieur BLOCKLET présente un courrier d'Orange demandant un renouvellement de Permission de Voirie.

Monsieur BORDET explique avoir écrit à cette société l'année dernière afin d'obtenir un remboursement des arriérés dus suite à la redevance d'occupation de voirie, courrier resté sans réponse. Monsieur BORDET s'occupe de revoir avec Orange avant de signer l'arrêté de permission de voirie.

### 9°) Demande de subvention par « Les Restaurants du Cœur »

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier des « Restaurants du Cœur » énonçant le nombre de familles aidées ainsi que le nombre et le coût des repas distribués.

Six familles de TALMAS ont été aidées pendant la campagne d'hiver de Décembre 2013 à Mars 2014 ce qui a représenté 1058 repas distribués.

Le Président Départemental sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accorde une subvention de 250 €.

### 10°) Questions diverses

- Monsieur BLOCKLET évoque la vétusté de l'ordinateur au secrétariat de Mairie. De nouvelles procédures de dématérialisation entre la Mairie, la Trésorerie et la Préfecture sont en cours de mise en place, de nombreux documents seront ainsi stockés informatiquement afin de réduire la consommation papier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte l'achat d'un nouvel ordinateur (somme prévue au budget 2014).

- Mme THERRIBOUT indique que des véhicules circulent dans la « Ruelle du Bois », petit chemin reliant la rue du Boyaval et la rue d'Airaines. Ce chemin a été débroussaillé par les employés communaux mais est exclusivement réservé aux piétons et vélos. Mme THERRIBOUT demande s'il est possible d'installer un piquet aux entrées du chemin afin d'éviter cela.

Monsieur le Maire répond qu'il se rapprochera des ateliers communaux afin de remédier à ce problème.

- Mme MOREAU demande où en est l'aménagement du nouveau terrain de football.

Monsieur ROUSSEL répond que les travaux de terrassement et de semage ont été faits. Cependant des gros cailloux étant toujours présents dans la terre et dangereux pour les utilisateurs, la société HUBLART puis les adhérents du club ASTP ont procédé à leur ramassage. Un lit de sable va être répandu et l'herbe sera ressemée.

Monsieur ROUSSEL indique également que les employés communaux feront des travaux d'élagage au niveau des terrains de football pendant deux jours la semaine prochaine.

Monsieur BLOCKLET informe les membres du Conseil Municipal que les trois dossiers de subventions sont en cours.

- Madame MOREAU demande s'il est possible d'installer un panneau avec comme par exemple « Agrès Sportifs Réservés aux Adultes » au niveau des jeux installés à côté de la Salle DELVAL.

Monsieur BORDET répond qu'un devis a été demandé.

- Madame MOREAU demande s'il est possible d'installer de nouveaux agrès sportifs dans le village, comme prévu initialement, et Madame LOMBARD demande s'il est possible d'aménager l'aire de jeux pour les enfants avec de nouveaux jeux (balançoire, jeux à ressorts...)

Madame MOREAU propose que la Commission Enfance – Jeunesse – Education se réunisse pour étudier toutes les propositions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 02 Septembre 2014

Le Maire – P.BLOCKLET